

L'utopie faite de mieux

Pour ses manifestations et créations culturelles, le 700^e sera placé sous le signe de l'utopie. Référence significative.

On comprend bien sûr que c'est une manière de donner aux artistes «sujet libre». Et surtout on les dégage de toute astreinte aux rappels historiques et vieux-suisse. Ils ne seront pas tenus de rajeunir Guillaume Tell. Mais précisément, il y a un siècle, la barbe de Tell n'était pas vieille. René Morax en avait fait pour le théâtre de Mézières, dans la grange de bois de ce lieu populaire, son héros imberbe et jeune. A la veille de la Première Guerre mondiale, après Schiller, après Rossini, Tell n'avait pas épuisé sa force mythique. Il triompha encore en Russie, dans sa version vaudoise, ce qui est piquant, aux premiers temps de la Révolution soviétique. Aujourd'hui l'arbalète est débandée. L'utopie, c'est une manière de dire en

négatif qu'il n'y a plus en Suisse, en cette fin de siècle, de mythe porteur. Mais la référence à l'utopie est doublement trompeuse. C'est aussi un beau titre qui renvoie à des projets de Cité radieuse, d'Icarie, à des rêves d'organisations sociales parfaites conçues dès Platon ou Thomas More. Elles ont pour caractéristique d'être par antithèse une contestation radicale du statut de la société existante (encore que ni Platon ni More ne mettent en cause l'esclavage) et un rêve de fonctionnement social, il est vrai totalitaire. Plus précisément encore et plus proche de nous, l'utopie renvoie aux socialistes prémarxistes Fourier, Considérant, Cabet, dont les projections de communautés idéales furent confrontées, elles, à l'épreuve des faits. L'Amérique de l'immigration offrait assez d'espace pour que s'embarquent les utopistes les plus (Suite page 2) AG

ÉLECTIONS VAUDOISES ET ZURICHOISES

Formule magique et machine de guerre

(pi) Elections vaudoises sans surprise le week-end dernier: la formule magique était reconduite pour quatre ans au gouvernement, les électeurs restant insensibles aux changements survenus à Neuchâtel ou, plus proche, à Lausanne lors des communales. Aucun bouleversement non plus au Grand Conseil, si ce n'est une poussée des Verts qui ne suffira pas à mettre en question les choix du bloc bourgeois.

Les citoyens de Zurich, en même temps, plébiscitaient Ursula Koch, éliaisaient deux autres socialistes, reconduisaient deux anciens membres de ce parti qui siégeaient à l'exécutif de la ville depuis 16 et 20 ans et qui se présentaient sans étiquette; les électeurs se donnaient également une majorité rouge-verte au parlement communal, ne concédant aucun siège aux automobilistes qui ne recueillent que 3,5% des suffrages.

Le canton de Vaud n'est évidemment pas comparable à la ville de Zurich. Mais tout de même. L'excellent score

d'Ursula Koch et de ses colistiers ne signifie pas seulement que le PS a le vent en poupe sur les bords de la Limmat. Il montre aussi l'attachement d'une part grandissante de l'électorat au «parler vrai» dont «l'incorruptible» Ursula Koch est l'incarnation. Alors que ses collègues l'accusaient à plusieurs reprises de crime de lèse-collégialité, le verdict populaire transformait ce prétendu délit en une vertu. La socialiste zurichoise n'a jamais été ambiguë sur ses projets et a souvent préféré l'affrontement public au compromis de salon.

La stagnation de la gauche vaudoise s'explique peut-être en partie par le manque de points de repère de l'électeur pour reconnaître les siens parmi les candidats sortants.

Mais une chose est sûre: les résultats de dimanche dernier sont le reflet d'une campagne faite de slogans interchangeables, pendant laquelle les candidats avaient bien de la peine à nous parler politique plutôt que langue de bois.

L'utopie fautive de mieux

(suite de l'édito)

convaincus et qu'ils y échouent. Il y a un siècle et demi les socialistes utopistes n'étaient pas étrangers à notre histoire, par proximité géographique, jurassienne notamment — Victor Considérant était un enfant de Salins — ou par influence idéologique — Cabet séduisit quelques radicaux vaudois. Mais de ces utopies politiques et révolutionnaires, nulle survivance vécut.

L'utopie, dans la Suisse de 1991, ni mythique, ni révolutionnaire, n'est plus qu'un alibi.

Cette référence, portée en corce à la boutonnière d'un pays fatigué, est donc révélatrice d'une impuissance. L'explication de Marx, qu'il vaut la peine quoi qu'on dise de lire et de citer, reste partiellement valable: quand les forces qui pourraient imposer le changement ne sont pas organisées, ni assez fortes, l'utopie est l'échappatoire.

Toutefois, la perversion actuelle veut que ce soit le régime en place, un des plus assis du monde, qui organise sa propre fête sous le signe de l'utopie. Lui-même consacre le thème.

Dernier avatar de l'utopie: l'utopie de commande et de circonstances, jouée sur la scène officielle pour célébrer l'anniversaire de notre naissance confédérale.

Bien sûr, il ne faut pas confondre une fête avec un programme politique. Le 700^e n'est pas un forum pour débattre de la dixième révision de l'AVS ou de l'Espace économique européen. Ce sera un lieu de libre création, nous dit-on, un jaillissement hors des contraintes du réel, le droit reconnu de l'imagination, etc...

Mais sans substrat, où donc sera la fête, si ce n'est celle de boire sans soif?

AG

FICHES

L'exemple de Genève

(ag) La discussion sur la base légale du travail de fichage du Ministère public est assez vaine.

L'ordonnance secrète du 12 janvier 1951 (voir le texte en encadré) abolie seulement le 21 février de cette année, qu'a publiée notamment la *Basler Zeitung* et le nouveau journal *Fiche et fouine, ça suffit* (édition Cedips, 11, rue de la Borde, 1018 Lausanne, qui est le pendant romand du *Fichen Fritz* allemand, que rédige entre autres Peter Bodenmann), n'était pas indispensable pour servir de base à la constitution des fichiers, ceux de la police politique ou ceux des «traîtres potentiels».

L'article 102 de la Constitution fédérale qui donne pour obligation au Conseil fédéral de veiller à la sûreté intérieure de la Confédération, ou l'article 56 qui ne reconnaît les associations que si elles ne présentent rien de dangereux pour l'Etat, ou «le pouvoir général de police» qui, nous disent les constitutionnalistes, est une attribution non écrite de tout gouvernement, suffisent pour donner une base légale à la police politique.

L'arrêté du Conseil fédéral concernant le Service de police du Ministère public du 29 avril 1958 avec toute référence constitutionnelle et légale à l'appui, définit d'ailleurs clairement les tâches de la police politique: «La surveillance et la prévention d'actes de nature à mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération (police politique)». Cette tâche est clairement distincte de celle de la police judiciaire qui enquête, elle, sur les infractions.

Le problème n'est donc pas au premier chef un problème juridique, mais un problème politique: celui de la proportionnalité des moyens, celui de la transparence, celui de la responsabilité. La transparence était jusqu'ici obscurcie par le jeu Confédération-Cantons: c'est pas moi, c'est lui. Les brigades

Ordonnance du 12 janvier 1951

Article 12: *Celui qui est soupçonné d'avoir violé un des devoirs qui lui incombe pour la protection de la sécurité du pays, ou qui a suscité par son comportement le soupçon qu'il voudrait violer un tel devoir peut être soumis à l'obligation de s'annoncer à la police ou d'être mis sous surveillance policière ou mis aux arrêts. En particulier la surveillance de son courrier et de son trafic téléphonique ou télégraphique peut être ordonnée. Il peut être assigné à résidence. Un internement ne peut être ordonné que par le Conseil fédéral. Ces mesures sont à lever dès que leur nécessité n'existe plus.*

politiques cantonales agissaient pour la Bupo et ne rendaient pas de compte à leurs propres autorités. A l'autre bout, la police fédérale invoquait ses faibles moyens et prétendait que c'était les polices cantonales qui agissaient. A juste titre, la Commission parlementaire d'enquête a dénoncé cette fuite des res-

Berne – Beyrouth

(pi) Samedi passé, Berne ressemblait à Beyrouth. C'est ce qu'ont entendu les téléspectateurs du téléjournal allemand. Et c'est ce qu'a confirmé la vision des voitures en flammes et des vitres en éclat. Plus de 30'000 personnes ont manifesté dans le calme «contre l'Etat fouineur». A peine quelques images d'ambiance. 200 casseurs pro-

fitent du rassemblement pour chahuter et ils ont droit aux honneurs du reportage censé couvrir la manif. La télévision allemande aura davantage contribué à déconsidérer les manifestants que toutes les polices politiques et leurs fichiers. Pour les téléspectateurs, ce ne sont que de dangereux agitateurs. Le *Tages-Anzeiger* s'est élevé dans ses colonnes contre cette course au sensationnel. La profession n'est pas complètement pourrie.

Les réfugiés comme des déchets

(jd) La troisième révision de la loi sur l'asile, prélude à une cinquième révision de l'ordonnance d'application, aura-t-elle de meilleurs résultats que les précédentes? Il faut d'abord s'interroger sur l'objectif qu'on lui assigne: à lire les titres des quotidiens, on a fâcheusement l'impression qu'une poubelle à quatre compartiments va permettre un tri rationnel des déchets...

Dans cette veine quantitative, il faut bien constater que l'échec paraît programmé: le nouveau régime doit permettre de rendre 21'000 décisions de première instance en 1990 (16'000 en 1989); mais l'on prévoit, pour cette année, 32'000 demandes, ce qui signifie 11'000 cas non traités qui viendront s'ajouter aux 8000 de l'an dernier et aux quelque 30'000 en suspens des années précédentes (première instance et recours)... En plus des mesures administratives, une action à la source serait donc la bienvenue. Et plutôt que de concentrer nos efforts en Suisse sur un flot grandissant d'immigration, nous pourrions être plus actifs à combattre, dans le pays d'origine, les causes de départ.

La simultanéité de ces deux types de mesures aurait l'avantage de concrétiser, dans la population, les origines du problème.

Cela dit, le groupe de travail ad hoc (administration fédérale, cantons, œuvres d'entraide, Université) a réalisé un paquet habilement ficelé: la simplification drastique de la procédure (oralité, possibilité de décision rapide sans mesure d'instruction, caractère non suspensif de certains recours), qui aurait paru impensable aux œuvres d'entraide il y a quelques mois encore, est accompagnée de la possibilité de créer une instance de recours indépendante de l'administration.

Sur un point — la responsabilité fédérale ou cantonale de la décision de première instance — le résultat peut satisfaire à la fois certains cantons peu désireux de gérer un problème difficile et les œuvres d'entraide: la dichotomie actuelle entre l'audition par un fonctionnaire cantonal et la décision par un fonctionnaire fédéral (introduite par la révision de 1986!) fait place à un unique fonctionnaire fédéral. Mais où le trou-

vera-t-on, alors que les 125 postes créés en septembre dernier en fonction d'une procédure ne prévoyant pas cette audition ne sont toujours pas tous pourvus? Genève, pour sa part, avait proposé la décentralisation cantonale des décisions, Berne ne conservant que l'instance de recours.

Le projet contient toutefois une soupe: la possibilité de déléguer à un canton l'audition et la préparation de la décision, sous la direction du futur office fédéral des réfugiés. Est-ce acceptable pour Genève, par exemple? Seule une participation importante des cantons est en réalité à même d'éviter un nouvel échec.

Arriver, finalement, à diminuer le nombre de requêtes d'asile infondées déposées par des personnes cherchant à venir travailler en Suisse et à rassembler un pécule en tirant avantage de la lenteur de la procédure avant le retour au pays est, certes, souhaitable: cela augmenterait le taux d'octroi de l'asile et décrisperait l'atmosphère politique. Mais où iront, que feront ceux à qui les effets pervers du système actuel donnaient au moins une chance d'avenir meilleur dans leur pays? A côté des réfugiés, au sens étroit du terme, n'y a-t-il aucune place pour eux en Suisse sous une forme appropriée? ■

pensabilités. Mais ce qui était faiblesse peut aussi être une force.

L'exemple est venu de Genève. Le conseiller d'Etat Bernard Ziegler a pris deux décisions. Celle de la transparence: état des effectifs de la section politique, situation générale du fichier, mais aussi liste des actions terroristes commises à Genève depuis 1970. Sur cinq pages, la liste est impressionnante, même si 1989 a marqué une forte accalmie.

L'autre décision d'importance est le refus d'alimenter le fichier du Ministère public, au titre de la police politique, tant que des critères précis n'auront pas été présentés aux autorités cantonales. Enfin, une prise de responsabilité. C'est tout de même mieux que l'attitude du conseiller d'Etat vaudois Leuba déclarant qu'il n'avait pas, sans autorisation, accès au fichier politique, ce qui sous-entend qu'il n'exerçait pas de contrôle

sur les ordres de Berne, acceptant que ses propres services soient des exécutants aveugles.

La défense des libertés passe par l'exercice des souverainetés cantonales. A quoi servent-elles si les autorités responsables admettent que des pans entiers de leur population, à qui on ne peut reprocher rien d'autre que d'avoir participé au débat démocratique, soient introduits dans un fichier avec l'active collaboration de la police cantonale. On aurait souhaité que chez les fédéralistes bon teint ou ligués s'affirme cette réaction et qu'on nous dise que les exécutants cantonaux ne sont pas un service fédéral; que la coresponsabilité cantonale doit être respectée.

Cette remise à l'ordre n'est pas venue des fédéralistes vaudois qui aiment se déclarer tels. Le socialiste genevois Bernard Ziegler l'a assumée. On s'en félicite. ■

Gouvernement en exil

Relisez le livre rouge de la *Défense civile*, Edition Miles, Aarau, 1969, et vous y trouverez beaucoup d'informations utiles, y compris sur l'éventualité d'un gouvernement en exil: «La plus grande partie de notre territoire est occupé par l'ennemi. Plusieurs personnalités ont réussi à passer la frontière afin d'organiser sans retard une résistance efficace. Au nombre des membres du "Directoire national" on signale des magistrats fédéraux du plus haut rang, des officiers supérieurs, des chefs des partis nationaux, différents représentants des syndicats et des sociétés patriotiques. Ils forment un gouvernement en exil basé sur l'état de nécessité» (p. 280).

Les bourses à la corbeille

(y) L'opinion publique a constaté avec étonnement le peu de traces laissées par le crash d'octobre 1987. Mais les spécialistes ont noté que si les cours des titres remontaient rapidement, le système boursier suisse, lui, ne s'en remettrait pas, car ce choc a mis cruellement en évidence ce que les initiés savaient depuis longtemps: les sept bourses suisses forment un ensemble très composite, tout juste opérationnel en temps normal, mais incapable de faire face tant à des circonstances exceptionnelles qu'à l'évolution générale des affaires boursières.

A l'ère de la globalisation planétaire et de l'informatisation intensive des services bancaires et financiers, la survie en Suisse de sept bourses, dont trois seulement d'importance au moins internationale, a tout le charme de la désuétude, auquel les banquiers sont plus sensibles pour leurs vêtements et leurs manières en société que pour les prestations de la place financière suisse. Pour ne rien dire de la situation réglementaire: une loi cantonale régit les corbeilles de Zurich, de Bâle et de Genève (la loi date du 20 décembre 1856 et le règlement d'exécution qui la complète date du 2 septembre 1930); quant aux bourses de Berne, Lausanne, Saint-Gall et Neuchâtel, elles se gouvernent par leurs propres règlements ou statuts.

Conscients de l'inadaptation des structures des bourses suisses, MM. Markus Lusser et Otto Stich ont fait leur part pour les corriger en automne 1988: le directeur de la BNS devant les banquiers réunis pour leur journée annuelle et le ministre des finances en créant un groupe de travail sous la présidence de Daniel Kaeser, par ailleurs chef de la trésorerie fédérale, chargé d'étudier une éventuelle législation sur les affaires boursières en Suisse. Ledit groupe de travail vient de formuler ses prudentes propositions contre lesquelles la NZZ et certains milieux professionnels n'ont pas hésité à déclencher un violent tir de barrage. Selon ces milieux, la loi devrait se borner à faire la police autour des corbeilles, en limitant l'accès aux personnes et aux titres honorables. Pas question, selon eux, d'insérer dans la législation boursière des règles relatives aux OPA ou aux actions liées, par exemple, qu'ils préfèrent renvoyer au droit des sociétés anonymes — quitte à les faire basculer au Parlement...

La bourse lémanique

Mais tout cela n'est que jeux de législateur à côté de l'évolution qui marque désormais le système boursier suisse. Des innovations, telles que SOFFEX ou bientôt la bourse électronique suisse, vont en effet avoir raison de la majorité des corbeilles helvétiques. La bourse de Lausanne en particulier, dont les dix-huit membres ont aménagé à grands frais de nouveaux locaux en 1987, va devoir considérablement réduire ses affaires et, à terme, se replier sur Genève, où deux places sont réservées, l'une pour la BCV et l'autre pour l'une des douze banques non encore représentées à la corbeille genevoise. Tout indique en tout cas que le processus de concentration, qui affecte toutes les branches de

l'économie, n'épargnera pas le système boursier suisse traditionnel. Compétitivité internationale oblige, les bourses régionales semblent condamnées à disparaître et seules les places de Zurich, Genève et Bâle, qui forment l'Association tri-partite des bourses, peuvent envisager l'avenir avec une certaine confiance, elles qui sont à l'origine du projet de bourse électronique suisse et tiennent à en être aussi les bénéficiaires.

Zurich survivra

D'ici que le législateur intervienne, la situation aura donc beaucoup changé et la réglementation fédérale ne concernera sans doute plus que trois places, déjà régies chacune par une loi cantonale. Les investisseurs n'ont rien à faire de tout cela, et les observateurs suivent avec attention ce nouveau choc des technologies (informatisation) et des structures (fédéralisme). Il est vrai qu'à l'heure des cours communiqués à toute la planète au fur et à mesure des cotations sur les principales places financières du monde, les bourses régionales suisses sont tout juste bonnes à jeter à la corbeille. Et on ne serait pas étonné que d'ici quelques années, celle de Zurich, qui traite à elle seule pour quelque six cent milliards d'affaires par an, soit présentée comme la seule ayant, en Suisse, la taille nécessaire pour mériter de survivre. ■

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Le gaspillage par la paresse

(pi) Les experts qui ont présenté il y a un peu plus de deux ans les scénarios énergétiques ont affirmé qu'il est possible de se passer du nucléaire sans remettre en question notre confort. Depuis, les politiciens continuent d'ignorer ces avis autorisés. Et pourtant...

Rester dans son fauteuil: quel gain de confort !

Chaque ménage suisse, ou presque, possède un ou plusieurs appareils audiovisuels: téléviseur, vidéo, éventuellement caméra, etc. Leur consommation en électricité a fortement décru, grâce aux progrès techniques. Ainsi, les pre-

mières télévisions couleur consommaient 300 W, alors que les postes modernes se contentent de 80 à 90 W. L'économie est déjà importante. Elle pourrait l'être plus encore si les appareils étaient effectivement éteints après usage, et non pas laissés en mode attente afin de pouvoir être réenclenchés grâce à la télécommande. Car un téléviseur qui fonctionne deux heures par jour consomme 65 kWh par an pour diffuser un programme et 80 kWh pour rester en mode attente...

Le rapport consommation utile/consommation superflue est encore plus aberrant avec les enregistreurs vidéo. Le service de recherche de la SSR estime

Face aux nouvelles technologies

qu'ils sont utilisés en moyenne moins de 40 heures par an, ce qui provoque une consommation électrique annuelle de 2 kWh. Leur non-déclenchement après usage nécessite, pour sa part, 43 fois plus d'énergie, soit 86 kWh... Ces appareils, évidemment, ne sont pas débranchés parce qu'il faut que l'horloge fonctionne sans interruption. Mais il serait simple de les équiper d'une petite pile, éventuellement rechargeable pendant les moments d'utilisation, qui assurerait le maintien des fonctions indispensables. Certains ordinateurs personnels sont ainsi équipés et, expérience faite à DP, une pile tient le coup plusieurs années.

Environ 200'000 photocopieuses restent aussi enclenchées 24 heures sur 24, consommant 20 à 30 W pour être prêtes à l'emploi (le temps d'attente pour une première copie après réenclenchement est de 10 à 20 secondes). Une bonne partie du courant gaspillé pourrait être économisé en équipant les appareils ou les prises électriques de minuteries qui coupent automatiquement le courant pendant la nuit et le week-end. Ce «travail» peut évidemment aussi être assuré manuellement.

Yverdon alimentée grâce aux économies

On pourrait parler aussi des machines à café, des ordinateurs personnels, des télécopieurs, des radio-réveil, etc. Dans tous les cas, des possibilités techniques existent pour faire des économies... Mais le gain financier est dérisoire au niveau de l'utilisateur (moins de 10 francs par an pour un téléviseur). C'est donc à la source qu'il faut agir, et obliger constructeurs et importateurs à concevoir des appareils adéquats. Car à l'échelle du pays, l'économie de courant est importante: l'équivalent d'une ville de 13'000 habitants pour les seuls téléviseurs, le potentiel augmentant au fur et à mesure que les anciens appareils sans télécommande sont remplacés. Pour les photocopieurs, l'économie possible par un débranchement la nuit et le week-end correspond à la consommation d'une localité de 6'000 habitants. Ces deux mesures additionnées suffisent à assurer la consommation en électricité d'Yverdon. ■

L'Office fédéral de l'énergie publie le *Courrier de l'antigaspiilage* (OFEN, 3003 Berne).

(jd) Le dernier numéro de la *Revue syndicale suisse* (n° 6, 1989) est consacré aux nouvelles technologies. Il propose quelques jalons pour situer les changements en cours et mieux connaître les phénomènes auxquels sont soumis les salariés, une condition indispensable de l'action syndicale.

Claus Hässig rappelle comment les nouvelles technologies ont été perçues en Suisse au cours des quarante dernières années. Il est intéressant de noter que les syndicats helvétiques ne se sont jamais opposés aux innovations. Ainsi, en 1960, la FTMH salue l'automatisation comme un moyen de faire disparaître les travaux pénibles et de réduire la durée du travail; mais il faut intégrer ce changement technique dans une politique sociale qui contribue à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, un programme typiquement keynésien. Dix ans plus tard, l'informatisation naissante du tertiaire suscite des revendications relatives à la qualité du travail: mise en valeur de la formation professionnelle et épanouissement personnel. Face à l'irruption de la micro-électronique dans l'imprimerie, les syndicats sont pris au dépourvu. Ils réagissent plus nettement par contre lorsque le phénomène touche l'horlogerie et, en plus des revendications classiques, se posent en partenaire de l'industrie et de l'Etat pour l'élaboration d'une politique de relance économique et de modernisation de l'industrie.

René-Simon Meyer dresse un tableau des mutations dans les arts graphiques. Dans ce secteur, l'évolution technique a profondément modifié le visage de la profession et les rapports entre l'homme et la machine: multiplication des fonctions et parcellisation du travail.

L'ordinateur superstar l'homme oublié

Pour Jean-Pierre Ghelfi, la production intégrée par ordinateur, si elle est une innovation aujourd'hui indispensable à la compétitivité de l'industrie suisse, ne doit pas faire oublier les compétences humaines. Car le danger existe que les

entreprises succombent à la séduction technique et négligent les hommes dont le savoir-faire et la capacité d'adaptation sont largement supérieurs à n'importe quelle machine. Selon une récente étude du BIT, 40 à 70% des améliorations dans la production sont imputables à la modification des pratiques de direction et de production et à la mise en place d'une organisation plus transparente et plus efficace. La nouveauté technologique n'est donc pas la panacée si elle ne s'accompagne pas d'une révision de l'organisation industrielle et des rapports de travail: circuits de communication ouverts et gestion participative. En définitive, s'interroge Ghelfi, n'est-il pas paradoxal que le libéralisme prône la concurrence et la liberté d'action des agents économiques, conditions de l'efficacité du système, et qu'au sein des entreprises ces principes n'aient pas droit de cité, que la créativité cède le pas à la définition autoritaire des tâches et à leur exécution mécanique?

Innovation technique et innovation sociale

L'innovation technique ne porte tous ses fruits que si elle intègre l'innovation sociale, que si les rapports humains sont aménagés sur le mode de la confiance, de la coopération et de la transparence. Il est intéressant de noter que dans les pays où prédomine la concertation, où sont valorisées les ressources humaines dans le cadre d'une organisation du travail participative et stimulante, l'économie est florissante. Voyez l'Allemagne et la Suède. Alors qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, où les salariés sont mal protégés, la concertation inexistante, la main-d'œuvre un facteur de production qu'on licencie à la première difficulté, la productivité est languissante et le niveau de qualification moindre.

En conclusion, les nouvelles technologies ouvrent des perspectives renouvelées à la participation. ■

Revue syndicale suisse, p.a. USS, case postale 64, 3000 Berne 23

Capitaux et prospérité

De deux choses l'une: ou bien vous croyez sérieusement que Ziegler est un imposteur, ou un plagiaire, ou un fumambule — et alors il faut refuser de participer à une Table ouverte en sa compagnie! Il faut rassembler des signatures, demandant à la TV de renoncer à l'émission.

En effet, pour qu'un débat, qu'un dialogue soit possible, il faut quatre conditions *sine qua non*: 1. que chacune des deux parties reconnaisse la sincérité de l'autre partie; 2. que chacune de ces deux parties reconnaisse la liberté de l'autre (si chaque fois que vous dites *blanc*, je suppose qu'en fait, votre inconscient pensait *noir*, il n'y a plus de discussion possible); 3. que les deux parties soient sur pied d'égalité (pas de dialogue possible entre un président de tribunal et un objecteur de conscience, puisque quel que soit le déroulement, le premier condamnera le second); enfin, 4. que les mots aient un sens suffisant — mais ceci relève de la métaphysique et m'entraînerait trop loin.

(Parenthèse: Si vous croyez sérieusement que la Syrie, ou l'Iran, ou la Libye, sont derrière les attentats terroristes et les prises d'otages, alors il faut rompre toutes relations, notamment commerciales, avec ces pays. Comme on ne le voit que trop dans le cas de nos deux malheureux compatriotes, une attitude «ferme» est illusoire — et l'on peut légitimement penser que céder aux exigences des ravisseurs ne ferait que les encourager à récidiver).

Ou bien on admet la bonne foi de Ziegler, et au lieu de l'injurier, on discute, on précise, etc.

Par exemple (un point de détail, une question de fond):

1. En ce qui me concerne; j'ai longtemps hésité à condamner le secret bancaire — me disant que dans les années 30-40, il avait sans doute permis à des adversaires du nazisme — Juifs ou autres — de sauver tout ou partie de leurs biens et de survivre, eux ou du moins leurs enfants, en venant chez nous...

Or Ziegler, page 16: «Des centaines de millions de dollars et de capitaux de toute sorte avaient, dès 1933, été déposés dans les banques suisses par les communautés, sociétés commerciales et

familles juives de toute l'Europe. 6 millions de Juifs ont été assassinés par les nazis. Environ 7000 survivants (ou héritiers légitimes) ont exigé, après la guerre, la restitution de leurs avoirs. 961 d'entre eux ont obtenu satisfaction (si l'on peut dire): l'Emirat leur a restitué 9,5 millions de francs suisses. Les sommes astronomiques restantes étant, selon la loi, réputées "sans créanciers connus", elles sont devenues propriété des banques suisses.»

Qu'en est-il au juste? J'ai interrogé deux amis Juifs: l'un m'a répondu que Ziegler disait vrai; l'autre que non — peut-être était-il l'un des 961! Le troisième n'était pas concerné, ses parents n'ayant jamais déposé de capitaux chez nous! 2. Question de fond: admettons

LOI VAUDOISE SUR LES TRANSPORTS PUBLICS

L'autonomie communale en défaut

(*pi*) Le projet vaudois de loi sur les transports publics a donc buté sur un problème de sous: le Conseil d'Etat prévoyait une participation cantonale de 50% pour les investissements liés au trafic d'agglomération, la moitié restante étant à la charge des communes. Les députés, lausannois en tête, ont tenté d'imposer un rapport 70/30%, ce qui a provoqué le retrait du projet par l'exécutif.

Les députés de l'arrière-pays ne sont guère montés à la tribune pour s'opposer à ce subventionnement des centres par l'entier du canton. Il est vrai que les agglomérations regroupent déjà près des trois cinquièmes de la population vaudoise, une part importante du reste étant constituée de pendulaires utilisateurs des transports publics des centres. Il apparaît donc normal que l'Etat prenne en charge largement des réalisations nécessaires pour que les villes puissent gérer leurs problèmes de trafic et de nuisances. Car à elles seules, elles ne parviendront jamais à payer les infrastructures qui leur permettront de transférer une partie du trafic privé sur les transports publics et de rendre aux centres un peu de l'attrait qu'ils ont perdu,

que Ziegler exagère énormément. Il n'en reste pas moins qu'entre l'argent sale et les capitaux en fuite (les millions de Marcos, que l'ancien conseiller d'Etat Fontanet réclame vainement pour les Philippines), nos banques abritent des sommes énormes, dont les intérêts contribuent notablement sans doute à la prospérité de notre pays. Si l'on renonce au secret bancaire et que ces sommes émigrent vers d'autres cieux plus cléments, cela signifie-t-il que je vais devoir renoncer à mon auto et me contenter de rutabagas? Et y a-t-il d'autres solutions?

Voilà l'unique question importante, qu'il faut examiner et à laquelle il faut répondre.

Encore une fois, j'ai un petit-fils. Et je ne tiens ni à ce qu'il profite de l'argent sale, ni à ce qu'il se drogue, parce que ce monde lui paraîtra une fosse à purin. Ni non plus à ce qu'il doive vivre dans l'indigence. ■

provoquant l'exode vers les campagnes et l'augmentation du nombre de pendulaires.

Ce combat des députés citoyens est pourtant révélateur d'un échec des agglomérations à s'organiser régionalement: la débâcle de la CIURL à Lausanne et l'absence de véritables instances régionales partout dans le canton font qu'il manque un échelon entre la commune et l'Etat. L'agglomération lausannoise est formée d'une quarantaine de communes qui n'ont jamais réussi à s'entendre entre elles et, a fortiori, à se mettre d'accord sur des participations financières ne les touchant pas directement. Ce recours à la manne étatique montre bien les limites de l'autonomie communale, que chacun invoque à toutes les sauces et à laquelle les syndicats sont tellement accrochés qu'elle les empêche de créer les associations utiles et d'y jouer le jeu de l'intérêt général.

En attendant, les villages de l'arrière-pays continueront de payer leur participation aux transports publics selon une loi inadaptée, certains devant s'acquitter d'une redevance pour un bus qui passe trois fois par jour à cinq kilomètres de chez eux. ■

Vers de nouvelles alliances?

L'accélération de l'Histoire et les hasards de calendrier engagent simultanément la Suisse sur trois fronts extérieurs de négociations capitales: l'Europe bien sûr, mais aussi l'Uruguay-round, ce vaste réaménagement du commerce mondial entrepris au sein du GATT et la question de l'adhésion de notre pays aux institutions de Bretton-Woods (le FMI et la Banque mondiale).

La simultanéité a du bon: elle rappelle à la Suisse et à l'Europe que le reste du monde existe encore; elle permet à la Suisse de ne pas mettre tous ses œufs dans le panier européen et de s'engager vigoureusement en faveur du *multilatéralisme*, seule possibilité de se faire entendre pour un petit pays face aux blocs régionaux (CE, USA-Canada, etc) et aux impérialismes historiques toujours bien vivaces (France en Afrique de l'Ouest, USA en Amérique latine). Cette défense du multilatéralisme dessine de nouvelles alliances entre les «petits» de la planète: les neutres européens, les pays en voie de développement revendiquant une place sur la scène internationale.

Dans son principe, le GATT, comme accord sur des règles commerciales mondiales, avec des droits et des obligations, permet aux «petits» de donner de la voix. Ce que ne manque pas de faire la Suisse dans le dossier agricole, l'un des quinze thèmes en négociation au sein de l'Uruguay-round, le plus médiatisé vu sa charge émotionnelle et politique dans notre pays. D'autres thèmes (les services, la propriété intellectuelle) mériteraient au moins une semblable attention vu leur poids déterminant dans le commerce mondial. La Suisse n'y brille pas par son originalité, défendant avec zèle une position libre-échangiste contraire, pour ces deux thèmes en tous cas, aux intérêts des industries naissantes du tiers monde, trop neuves pour affronter une impitoyable compétition internationale.

Urticaire environnemental

L'environnement donne aussi de l'urticaire aux libre-échangistes purs et durs, par la simple équation: plus de commerce, plus de transports, plus de nuisances. Les coûts indirects n'entrent pas encore dans les analyses du GATT. Pourtant la spécificité écologique, qui a fait son chemin dans le dossier agricole, pourrait être bien davantage poussée par les «petits» comme thème incontournable de toutes les négociations. Enfin, s'il faut des règles commerciales mondiales pour les Etats, il ne faudrait pas oublier les «acteurs de l'ombre», les grands conglomerats internationaux, véritables acteurs du commerce mondial. A quand des règles reconnues concernant leurs activités: par exemple à propos des transferts de technologie, des patentes, du commerce intra-firmes...? De nouvelles alliances pourraient aussi se dessiner au FMI et à la Banque mondiale avec l'augmentation des quote-parts («cotisations») des Etats-membres et l'adhésion prévue des pays de l'Est européen qui n'en

font pas encore partie. Le poids des USA, avec des grincements, mais de façon inéluctable, va diminuer, celui du Japon se verra renforcé. Et la Suisse, ironie de l'Histoire, pourrait se placer dans le cercle très fermé des 22 directeurs du FMI comme délégué de pays de l'Est européen... Décidément, Lénine n'en finirait pas de se retourner dans sa tombe.

Sur le front intérieur, Otto Stich et le Conseil fédéral doivent clairement annoncer *quelle politique* la Suisse entend mener au FMI; une référence explicite et non ambiguë à la Loi fédérale sur la coopération au développement, comme cadre contraignant, constitue le minimum attendu. Il importe que la Suisse renforce les tendances présentes au FMI et surtout à la Banque mondiale en faveur d'une plus grande prise en compte des dimensions sociales et écologiques dans les programmes d'austérité et de développement mis en place dans les pays pauvres.

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la Communauté de travail Swis-said/Action de Carême/Pain pour le prochain/Helvetas.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutschi (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jeanlouis Cornuz, René Longet

L'invité de DP: Mario Carera

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 **Téléfax:** 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

LAC DE ZOUG

Sauvetage possible

(jd) Le lac de Zoug est malade des phosphates, nitrates et autres pesticides que lui fournit en abondance l'agriculture. Coût de l'assainissement: 67 millions de francs auxquels il faut ajouter des frais d'exploitation estimés à 3 millions par année. Selon une expertise de l'Institut de recherche pour l'agriculture biologique d'Oberwil (BL), la conversion des exploitations à la méthode biologique exigerait une mise de fonds de 11 à 18 millions de francs. Une solution économique et qui combat le mal à la source. Mais, faute d'un soutien officiel, seuls quatre exploitants sur les quelque 700 du canton ont opté pour cette voie.

Une initiative réaliste et cohérente

Nous sommes appelés, le 1^{er} avril, à nous prononcer sur plusieurs initiatives routières: Halte au bétonnage et les trois textes s'opposant à des tronçons autoroutiers contestés, entre Morat et Yverdon, dans le district du Knonau (ZH) et entre Berne et Soleure. Nous entamons aujourd'hui un débat sur ce thème, avec un texte de René Longet. Le lecteur pourra prendre connaissance d'autres avis dans nos prochains numéros.

Communément présentée comme extrémiste, irréaliste, excessive, l'initiative *Halte au bétonnage* n'est rien de tout cela. Elle est en réalité parfaitement conforme aux objectifs majeurs en matière d'aménagement du territoire et de politique des transports, et pose le problème longtemps occulté des relations entre la circulation et la consommation d'espace.

Des recherches récentes (Rapports: *Surface de transports en Suisse*, OFAT, 1989, et *Flächensparen im Strassenverkehr*, PNR Sol, 1989) montrent l'emprise considérable qu'exerce sur le sol, ce bien précieux, rare et non renouvelable entre tous, le développement routier.

L'espace pour se déplacer

En moyenne nationale, le Suisse utilise 25 m² pour se loger, et environ 110 m² pour circuler avec sa voiture. La disproportion est criante, on l'admettra, et en période de crise du logement dans les agglomérations, employer 10% du territoire comme c'est le cas du canton de Genève pour les routes n'est plus acceptable.

D'autant plus qu'à l'aspect gâchés quantitatif s'ajoutent les dégradations qualitatives. Personne ne peut nier les graves atteintes à nos paysages dues aux travaux routiers ces trente dernières années, depuis les multiples routes de desserte en banlieue souvent fortement surdimensionnées, jusqu'au massacre, par exemple, de la Léventine. On n'ignore pas non plus les effets désastreux sur la flore et la faune du morcellement croissant du territoire. Dans les quartiers habités les routes séparent aujourd'hui davantage qu'elles n'unissent. Tout est question de mesure bien sûr mais dans le domaine de l'emprise routière, celle-ci est dépassée: le plateau suisse est aujourd'hui parmi

les régions d'Europe à la plus forte densité routière.

Quelle est l'idée la plus déraisonnable: dire qu'il ne saurait y avoir de limite à la construction de routes, ou dire qu'il n'y a en fait aucune raison d'avoir besoin constamment de nouvelles surfaces routières?

L'initiative part de la deuxième hypothèse et propose de plafonner globalement la surface routière à l'état 1986 (un peu comme le Conseil fédéral propose de plafonner la pollution de l'air à l'état 1950-60). Toute nouvelle construction routière devra être compensée par une désaffectation de surfaces de même ampleur dans la région. Notons d'emblée qu'il est tout à fait faux de prétendre qu'il faudrait démolir quoi que ce soit: la compensation se fait par la définition de pistes cyclables, le rétrécissement de chaussées trop larges, l'aménagement de pistes de bus ou de rues résidentielles. Le rapport ci-dessus cité du PNR Sol parle d'économies de l'ordre de 30%, et on voit en analysant la manière dont on a conçu les travaux routiers à ce jour qu'on ne s'est jamais soucié d'économiser le sol: c'est un peu comme dans le domaine de l'énergie.

Par ailleurs, l'initiative comporte une clause dérogatoire pour les besoins des régions périphériques, qu'il n'est pas nécessaire d'interpréter de la manière la plus restrictive possible!

La compensation est déjà réalisée

La compensation que l'initiative demande s'applique dans deux situations différentes:

— Dans le cas des routes déjà existantes, construites depuis 1986 (en fait depuis le 30 avril), il faut examiner les possibilités de compensation envisageables. Comp-
te tenu des indications fournies ci-des-

sus, je ne vois aucun problème majeur d'application de cette disposition. Une étude effectuée dans le canton de Zurich montre même que spontanément les pouvoirs publics ont procédé à des changements d'affectation de portions de chaussées d'une importance telle que la compensation y est déjà réalisée!

— Pour l'avenir, la question qui est posée est celle des besoins futurs. On se demande tout de même ce qui pourrait nécessiter une poursuite du développement des infrastructures routières, alors que la population reste stable, et que l'on espère que les investissements consentis pour Rail 2000 et les transports publics dans les agglomérations serviront à quelque chose!

L'initiative est contraignante, certes, mais il le faut: elle n'est pas plus contraignante que les dispositions protégeant les forêts ou les zones agricoles, et tout aussi indispensable que celles-ci.

René Longet

VALAIS

Journal électronique

(pi) Le Valais disposera bientôt d'un quotidien électronique. La société Echoval, créée dans ce but, proposera en effet aux abonnés du Vidéotex, à partir du 2 avril, des informations locales, un agenda des manifestations, le programme des cinémas, un carnet de deuil et un aperçu de la presse écrite locale et nationale. Le service offrira également des textes originaux — les journaux pourront présenter leur contenu sur une page Vidéotex — ainsi que des appréciations et des notes sur les films et les spectacles proposés. Le service sera payant et coûtera 10 centimes la minute. Il faut un certain courage pour se lancer dans ce genre d'aventure sans l'appui d'un grand groupe de communication, car les utilisateurs du Vidéotex sont encore peu nombreux (38'000 abonnés à fin janvier) alors que le nombre des fournisseurs d'information reste ridiculement bas: 450 à la même date... Chacun des deux groupes attend probablement que l'autre s'étoffe pour faire le pas.